

Public / Pré-requis

- Toute personne **volontaire** ou désignée pour porter secours en cas d'accident.
- Pré-requis : Comprendre et s'exprimer correctement en Français

Objectifs

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours et de la prévention dans l'entreprise
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée
 - Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Durée : 2 jours

Lieu

- Intra ou inter-entreprises

Intervenant

- Formateur spécialisé et habilité

Particularités

- Un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) est requis tous les **24 mois**
- Evaluation selon critères définis par l'INRS dans le référentiel de « Formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) »,
- Un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** (Carte SST) est délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable (A défaut une Attestation de suivi de formation est délivrée).

Programme (conforme au programme élaboré par l'INRS)

- Le Sauveteur Secouriste du Travail : Rôles de secouriste, de préventeur,
- Rechercher les dangers persistants pour protéger : Formation générale à la prévention, capacité à protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (Article L 230-2 (ancien Code du Travail) = Article L 4121-1 (nouveau Code du Travail) et Article R 230-1 (ancien Code du Travail) = R 4121-1 (nouveau Code du Travail)), connaître l'alerte aux populations, identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée, reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement, repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés, supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même, définir les actions à réaliser permettant de la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)...,
- De « protéger » à « prévenir » : Similitudes des compétences attendues en matière de « protection » et de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention en situation de travail) de la part des SST,
- Examiner la victime et faire alerter : Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action appropriée,
- De « Faire Alerter » à « Informer » : rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuelles mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de la prévention dans l'entreprise,
- Secourir : Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s),
- Situations inhérentes aux risques spécifiques (désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique...),

Utiliser le défibrillateur (DSA – Défibrillateur Semi-Automatique ou DAE – Défibrillateur Automatisé Externe) :
Théorie : Défibrillation semi-automatique ou automatisée externe, l'arrêt cardio-respiratoire, chaîne de suivie, réanimation cardio-respiratoire, le défibrillateur et Pratique : Procédure opérationnelle d'utilisation du DSA et DAE, conditions d'utilisation en sécurité, recueil et transmission de données, cas concrets

Tarif :(10 personnes maxi)

- **Nous consulter**